

## Opération de Développement Rural de Chastre

CLDR de CHASTRE – Séance plénière

Programmation DR 2026/2027

Le **jeudi 05 février 2025** - Compte-rendu

### Participants :

- Pour la **CLDR** : **16 présents** :
  - ↳ Membres citoyens : 12
  - ↳ Membres élus : 4
  - ↳ Excusés : 10
  - ↳ Absents : 18
- Pour la **Commune** : /
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** (organisme d'accompagnement) : Julien APERS et Simon DE PAEPE
- **Excusé.e** : Romain VERGER (Conseiller en environnement et agent relais)

### Annexes :

- Annexe 1 – Présentation PPT
- Annexe 2 - Principes et du fonctionnement d'une ODR et de sa Commission locale – Article BC
- Annexe 3 – Projet définitif du Bois de Saint-Géry

### Ordre du jour

|   |                                                                               |    |
|---|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1 | Introduction.....                                                             | 1  |
| 2 | Approbation des comptes rendus des réunions CLDR du 13/11/25 et 09/12/25..... | 2  |
| 3 | Rapport annuel - Rappel.....                                                  | 2  |
| 4 | Activités et compositions CLDR .....                                          | 2  |
| 5 | Projets réalisés et en cours.....                                             | 4  |
| 6 | Programmation 2026-2027 .....                                                 | 7  |
| 7 | Lancement du GT 'Dynamisation des Églises' .....                              | 7  |
| 8 | Divers .....                                                                  | 10 |

## **1 INTRODUCTION**

L'échevin en charge du Développement rural, Stéphane COLIN, ainsi que le Président de la CLDR, Florent DEBRAS, souhaitent la bienvenue aux participants et les remercient pour leur présence. Ils contextualisent brièvement la réunion du soir et rappellent les enjeux liés au suivi du Programme communal de développement rural (PCDR).

La parole est ensuite donnée à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement communal, qui souhaite également la bienvenue aux membres et les remercie pour leur implication dans le développement rural de la commune. La FRW rappelle qu'il s'agit d'un espace d'échanges et de dialogue, invitant les membres à intervenir librement et à poser leurs questions tout au long de la séance.

## **2 APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS CLDR DU 13/11/25 ET 09/12/25**

---

### **Question et remarque de la CLDR :**

Les PV sont approuvés par les membres sans remarques.

## **3 RAPPORT ANNUEL - RAPPEL**

---

Le Programme communal de développement rural (PCDR) constitue un programme global, actif depuis février 2022, avec une durée de mise en œuvre de 10 ans.

Il est encadré et réglementé par la Région wallonne et repose sur une forte participation citoyenne, via

- la population et les acteurs clés du territoire,
- la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

La Commune assure le pilotage du PCDR. Le PCDR de Chastre comprend 31 projets, dont certains sont subsidiés par la Région wallonne via des conventions de Développement rural.

Il est rappelé que le rapport annuel doit être transmis à la DGO-ARNE et au Ministre de la Ruralité pour le 31 mars de chaque année.

Ce rapport comprend :

- l'avis de la CLDR sur le bilan de l'année écoulée,
- le programme de travail de l'année suivante,
- la projection à trois ans des demandes de conventions en Développement rural.

Le rapport annuel doit être approuvé par le Collège communal et le Conseil communal. La version finale est ensuite transmise à la CLDR pour information.

## **4 ACTIVITÉS ET COMPOSITIONS CLDR**

---

### **4.1 ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION**

- Six démissions sont actées pour l'année 2025 :
  - Pierre BUFFIN
  - André DERU
  - David DUCHÊNE
  - Diane DECAMPS
  - Nathalie COPPOY
  - Pauline DUTRON
- Un nouveau membre est intégré officiellement à la CLDR :
  - Arnould BENOIT
- Douze membres ont été contactés afin de confirmer leur souhait de poursuivre leur mandat au sein de la CLDR.

## 4.2 COMPOSITION ACTUELLE DE LA CLDR

- Citoyens : 31 membres (70 %)
- Mandataires : 11 membres (30 %)
- Total : 45 membres (100 %)

La composition de la CLDR est actuellement en cours de renouvellement complet. En effet, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail avec une base de membres motivés et disponibles. Si un noyau actif s'est constitué au fil du temps, plusieurs départs doivent néanmoins être actés (démissions et absences répétées).

Parallèlement aux démissions déjà enregistrées, la Commune a envoyé un courrier aux membres régulièrement absents afin de connaître leur intention de poursuivre ou non leur mandat au sein de la CLDR.

Un appel à candidatures sera également lancé prochainement via les différents canaux de communication (bulletin communal, site Internet, page Facebook, etc.) afin de renouveler la composante citoyenne active de la CLDR.

Les membres sont également invités à jouer leur rôle d'ambassadeurs auprès des citoyens pour encourager les candidatures et valoriser le travail de la Commission.

### **Questions et remarques de la CLDR :**

Les membres de la CLDR expriment le souhait de disposer d'un document synthétique présentant de manière claire l'Opération de Développement Rural et le rôle de la CLDR, afin de pouvoir le diffuser autour d'eux.

Ce document, repris en annexe 2, constitue un bref rappel des principes et du fonctionnement d'une ODR et de sa Commission locale.

## 4.3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

| Élément                                              | Date       |
|------------------------------------------------------|------------|
| Année d'installation de la CLDR                      | 2019       |
| Approbation du Règlement d'ordre intérieur           | 2019       |
| Dernière modification de la composition              | 19/12/2024 |
| Dernière modification du Règlement d'ordre intérieur | 10/08/2021 |

## 4.4 RÉUNIONS DE LA CLDR ET DES GROUPES DE TRAVAIL – ANNÉE ÉCOULÉE

| Date       | Nombre de présents |
|------------|--------------------|
| 28/01/2025 | 20                 |
| 11/03/2025 | 23                 |
| 23/09/2025 | 14                 |
| 13/11/2025 | 17                 |
| 09/12/2025 | 19                 |

## 5 PROJETS RÉALISÉS ET EN COURS

---

L'année a été marquée par une progression significative de plusieurs projets structurants du PCDR. Trois conventions en Développement rural sont en cours :

- **FP 1.10 – Place communale de Chastre** : obtention du permis, intégration des remarques issues de la CLDR et de l'enquête publique, finalisation du dossier définitif et coordination avec le projet d'égouttage. Un parking complémentaire rue de la Chapelle est programmé.
- **FP 1.2 – Bois de Saint-Géry** : finalisation du dossier de projet définitif et demande de convention réalisation en décembre 2025.
- **FP 1.7 – Maison de village de Villeroux** : présentation de l'avant-projet puis du projet définitif, ajustements budgétaires, révision des aménagements (combles non aménagés, isolation intérieure, maintien du chauffage existant), enquête sur les besoins associatifs et intégration des retours de la CLDR. Demande de permis d'urbanisme en novembre 2025.

En parallèle, plusieurs projets hors convention ont avancé :

- **Outils d'orientation** : poursuite du Plan communal de mobilité (PCM), lancement du Schéma de Développement Communal (SDC), diagnostic environnemental finalisé avec l'appui du GT Environnement.
- **Lutte contre les inondations** : poursuite des études pour la création de ZIT/ZEC en collaboration avec la Province.
- **Place de la gare (FP 2.8)** : permis octroyé mais recours introduit par Walhain. Permis d'urbanisme obtenu en mai 2025 et attribution du marché de travaux en décembre 2025.

### Questions et remarques de la CLDR :

#### ○ **Convention-réalisation**

##### • **Durée de validité :**

La CLDR demande quelle est la durée de validité d'une convention-réalisation.

→ La convention-réalisation est valable 12 mois, délai durant lequel la Commune doit passer à l'adjudication des travaux.

#### ○ **Bois de Saint-Géry**

##### • **Calendrier :**

La CLDR interroge la Commune sur la date de passage du projet au Conseil communal.

→ Celui-ci est envisagé pour mars ou avril 2026.

##### • **Accès aux documents :**

Les membres souhaitent accéder au projet définitif.

→ La Commune transmettra ce document en annexe du présent compte-rendu.

#### ○ **Maison de village de Villeroux**

##### **A. État d'avancement**

- La demande de permis d'urbanisme est en cours. Le délai estimé avant la finalisation du dossier définitif est compris entre 6 mois et 1 an.
- Le Fonctionnaire délégué a transmis une demande de compléments d'informations.

## B. Choix stratégique à venir

- La question se pose de poursuivre le projet via la convention-réalisation en Développement rural ou d'opter pour une rénovation plus légère sur fonds propres.
- Le risque d'un abandon du projet est évoqué, notamment au regard des discussions autour de l'addendum MMS.

Le coût du projet est jugé important, pour un impact territorial limité, tant par le Collège que par plusieurs membres de la CLDR.

- Aucune décision n'est actée à ce stade.

## C. Usages et besoins associatifs

- L'occupation du bâtiment est jugée faible et irrégulière.  
Actuellement, une seule association utilise le lieu de manière régulière et estime qu'une rénovation lourde n'est pas indispensable pour poursuivre ses activités.
- Le président du Comité des fêtes de Villeroux, Fred Cardoen, seront invités afin d'exposer leurs besoins et perspectives.
- Des interrogations persistent quant :
  - à la salubrité du bâtiment,
  - à son entretien,
  - à son utilité pour la vie associative : faut-il le maintenir, le rénover, ou envisager une autre option ?
- Certains membres rappellent que les besoins associatifs existent à l'échelle de la commune, même si la demande pour Villeroux reste modeste.
- L'enquête visant à identifier de potentiels utilisateurs (salle, locaux, bureaux de l'ancienne école) n'a pas montré de demande significative, contrairement au projet MMS de Chastre, où les besoins sont avérés.
- La CLDR souligne la difficulté de se projeter sans disposer d'une vision globale des besoins associatifs, tout en rappelant que la demande existe déjà.
- Le grenier du CPAS constitue également un espace à intégrer dans la réflexion.

## D. Proposition de la CLDR

- Organisation d'une enquête participative pour identifier les besoins réels et l'intérêt d'occupation des bâtiments communaux.
- Cette démarche pourrait être menée en collaboration avec les associations (Associ'Actions) et complétée par une rencontre citoyenne ou un groupe de travail dédié.

### ○ Plan communal de mobilité (PCM)

- La CLDR s'interroge sur le caractère **conditionnel** du PCM pour certains projets du PCDR. En effet, plusieurs projets de mobilité du PCDR dépendent de la finalisation du PCM, dont la clôture est prévue **au premier semestre 2026**.
- Une nouvelle programmation du PCDR pourra être envisagée **en 2027** en tenant compte de cette dimension.
- La Commune annonce que des **réunions d'information** destinées aux citoyens seront organisées une fois le travail du PCM finalisé.

- **Lutte contre les inondations**

La CLDR interroge la Commune sur les pistes d'action **en amont**, notamment avec les agriculteurs.

→ **Actions et informations en cours**

- Orne : des travaux sont programmés.
- Bertinchamp : des contacts sont en cours avec la Ville de Gembloux.
- Projet de lotissement à Chastre : une charge urbanistique impose la prise en compte de la problématique des eaux de ruissellement.
- Rue des 15 Bonniers et environs :
  - Questions sur les coulées de boue, les actions en bordure de champs, et les discussions avec les agriculteurs.
  - La CLDR apprécie les aménagements curatifs, mais souhaite des actions davantage préventives, visant à agir sur les causes en amont.

→ **Éléments apportés par la Commune**

- Des réunions informelles ont eu lieu avec certains agriculteurs, mais la Commission agricole n'est pas encore impliquée formellement.
- Des actions sont en cours :
  - création de bassins,
  - installation de fascines,
  - pose urgente de ballots de paille, etc.
- La CLDR demande que la question des haies pérennes soit approfondie, souhaitant des mesures durables. **Diagnostic environnemental**
  - La CLDR souhaite connaître le statut de l'approbation du diagnostic par la Commune et les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
  - Elle insiste sur la nécessité de relancer la dynamique autour du diagnostic.
  - La Commune indique que le conseiller en environnement, qui aurait pu répondre aux questions, est absent pour raisons médicales. Le point sera représenté lors d'une prochaine réunion.
- **Plan de communication**
  - La CLDR interroge l'avancement du projet de plan de communication.
  - La Commune indique :
    - l'engagement récent de deux nouveaux agents ;
    - la poursuite du cycle de formation ;
    - la restructuration du plan de communication ;
    - la rénovation du site Internet, actuellement en cours.
  - La CLDR souligne :
    - la nécessité de renforcer le lien entre communication, citoyens et associations ;
    - le besoin de soutenir davantage la communication du secteur associatif.

## 6 PROGRAMMATION 2026-2027

---

La CLDR a également travaillé sur la programmation 2026-2027, avec deux projets prioritaires :

1. Addendum – Maison Multiservices (MMS) dans l'ancienne aile de la maison communale : rénovation urgente d'un bâtiment vétuste, création d'espaces associatifs et de sanitaires publics, coordination avec le déplacement du CPAS.
2. FP 1.5 – Valorisation du Bois du Castillon : recentrage du projet (prairie active, parcours vita, passerelle, biodiversité), réduction du budget, réflexion sur la complémentarité avec les autres espaces ludiques du territoire.

## 7 LANCEMENT DU GT 'DYNAMISATION DES ÉGLISES'

---

- Objectif : Redonner vie aux églises en combinant leur vocation religieuse avec des usages complémentaires ouverts à la population.
- Principe : Favoriser une utilisation partagée, allant de l'ouverture ponctuelle à l'accueil d'activités variées, avec des aménagements légers ou plus structurants selon les besoins.
- Enjeux : Préserver un patrimoine en perte de fréquentation, renforcer l'attractivité locale et offrir de nouveaux espaces pour la cohésion sociale.

### Réflexions en cours au sein de la Commune

- Des réunions ont déjà eu lieu entre la Commune, les responsables des églises et l'Unité paroissiale.
- Une réflexion est amorcée : travailler soit sur une église pilote, soit sur de petits projets répartis dans plusieurs églises.
- Selon S. Colin :
  - Les Fabriques d'Église s'interrogent sur leur devenir.
  - Elles se montrent ouvertes à une diversification des usages.
  - Le Doyen semble davantage réservé quant à l'ouverture élargie.

### Brainstorming proposé aux membres

Les membres sont invités à réfléchir aux questions suivantes :

- Une ou plusieurs églises prioritaires ?
- Quelles activités pourraient y être organisées ?
- Comment concilier respect du lieu et nouveaux usages ?
- Quels usages innovants, inattendus ou originaux seraient envisageables ?
- Qu'est-ce qui permettrait de dire : « Ce lieu est vivant » ?
- Quels aménagements utiles sans transformation excessive ?

### Remarques de la CLDR :

### Aspects pratiques et réglementaires

- La CLDR demande si l'ouverture des églises nécessite l'ajout de sanitaires et de points d'eau (ex. Projet de création d'une vraie Place communale à Chastre).  
→ L'ajout de WC est considéré comme un premier prérequis fonctionnel.

- La question de l'autorisation est posée.  
→ Cela dépend fortement des usages envisagés ; certains projets peuvent nécessiter une désacralisation.

### **Vision globale et enjeux à long terme**

- Quels sont les défis des églises à long terme (financiers, patrimoniaux, usage) ?
- Le coût pour la communauté est important ; la réflexion est incontournable.
- Intérêt marqué par la CLDR d'un partage d'expériences avec d'autres communes.
- Possibilité de rendre certains lieux non confessionnels ou de réfléchir à une privatisation pour certains édifices.
- Certains membres ne pensent pas qu'il faille se focaliser sur une seule église. En effet, mobiliser les bénévoles d'une seule paroisse pourrait être trop lourd. Une diversification des activités dans plusieurs églises serait peut-être plus réaliste.
- Nécessité de réaliser un diagnostic complet pour l'ensemble des édifices religieux sur le territoire afin d'objectiver la réflexion :
  - état des lieux techniques ;
  - hauteur et volumes ;
  - qualité et présence d'œuvres d'art ;
  - protections patrimoniales ;
  - usages actuels et fréquentation.

### **État du patrimoine et exemples extérieurs**

- Sur les 7 églises du territoire, 5 appartiennent à la Commune.
- Cas d'étude : à Sombreffe, l'église des Alouettes a été vendue, désacralisée et reconvertie en logements.
- Le sujet est complexe, voire même sensible ; une partie des membres propose de se concentrer d'abord sur une seule église.
- D'autres recommandent d'avoir d'abord une vue d'ensemble, avant toute décision.

### **Intérêt et potentiel des différentes églises**

- Certaines églises sont peu fréquentées, mais pas nécessairement pertinentes pour une réaffectation (implantation, accessibilité, contraintes techniques).
- Il existe des différences entre paroisses : certaines ont un "esprit de clocher" plus affirmé.
- Chastre, Gentinnes et Blanmont présentent un accès facilité (bâtiments de plain-pied).
- Villeroix : petit parking, accès moins aisé.

### **Cohérence politique et besoins communaux**

- La réflexion doit inclure le besoin de lieux neutralisés pour certains usages, notamment les funérailles, dans le cadre de l'évolution législative.
- Exemple évoqué : manque de salle de gymnastique à l'école de Chastre (réflexion déjà amorcée lors de la législature précédente) qui pourrait utiliser l'église de Chastre.
- Certains membres craignent que le projet ne voie jamais le jour ; l'idée de prioriser des projets plus réalisables est avancée.

- Malgré tout, la Commune devra se prononcer sur l'avenir de ses 5 églises, quel que soit le choix de projet.
- Les membres demandent si la réflexion doit également inclure les cures.  
→ La Commune précise que non, pas à ce stade. Les églises sont des biens publics et l'objectif actuel est d'en faciliter l'usage ; les cures ne sont pas dans le périmètre.

### **Aspects techniques et opportunités**

- Question soulevée : est-il pertinent de créer des espaces multiculturels dans certaines églises afin d'améliorer la fréquentation ? Plusieurs membres rappellent toutefois que l'organisation de cultes différents semble difficile à envisager.
- Il est rappelé l'évolution législative imposant à la Commune de disposer d'une salle neutre pour les funérailles, ce qui renforce l'importance d'ouvrir une réflexion globale sur les infrastructures disponibles.
- Sur la Place communale de Chastre, les travaux prévoient déjà :
  - des raccordements d'égouttage en vue d'équipements futurs (WC) ;
  - des arrivées d'eau.
- La CLDR souhaite également connaître le point de vue des Fabriques d'Église.
- Question posée : possibilité d'activités sportives (ex. cours de gym).  
→ Cela impliquerait de retirer les bancs et de les remplacer par des chaises déplaçables.

### **Options d'aménagement et financement**

- La réflexion ne doit pas être mélangée avec celle concernant la Maison de village de Villeroux.
- Il existe un temps limite pour solliciter les subventions régionales (RW), la PCDR a encore une durée de validité de 6 ans pour introduire des demandes de convention en Développement Rural.

### **Priorisation et stratégie**

- Lors du vote précédent, le projet "Dynamisation des églises" était arrivé dans le trio de tête, après :
  1. La Maison multi-services (MMS) ;
  2. Le Bois du Castillon.
- La FRW précise qu'obtenir 5 conventions de développement rural pour la commune serait déjà un résultat remarquable.

### **Conclusion**

- La CLDR souhaite activement s'impliquer dans la création du Groupe de travail "Églises".  
→ Un mail d'inscription sera envoyé aux membres.
- La FRW propose d'associer le service ATEPA aux réflexions. Celui-ci, en collaboration avec les agents de développement, pourra présenter différents modèles d'exploitation et de réaffectation d'églises, illustrés par des exemples inspirants issus de Wallonie et d'ailleurs, afin d'alimenter utilement les travaux de la CLDR.

/

**Simon De Paepe**  
**Fondation Rurale de Wallonie**  
Secrétariat



**Florent DEBRAS**  
**Président de la CLDR**



Fondation Rurale de Wallonie

**Parc scientifique Créalys**  
**rue Camille Hubert, 5**  
**5032 Isnes**

**brabant.hesbaye@frw.be - [www.frw.be](http://www.frw.be)**



Opération de Développement Rural de Chastre

Réunion de la CLDR

05 février 2026

# Rapport annuel 2025



# Ordre du jour



- Approbation des comptes-rendus des séances du 13/11/25 et du 09/12/25
- Présentation Rapport Annuel 2025
- Réflexion sur les projets dynamisant à enclencher
- Divers



Approbation des  
comptes rendus des  
réunions CLDR du  
13/11/25 et 09/12/25

# Rapport annuel 2025 et avancement du PCDR

- A transmettre à la **DGO-ARNE** et au **Ministre de la Ruralité le 31 mars** de chaque année
- **Avis de la CLDR** sur le bilan de l'année, du programme de travail de l'année qui suit et de la projection à trois ans des demandes de conventions DR.
- Doit être **approuvé** par le **Collège et le Conseil communal**
- La version finale est transmise pour information à la CLDR

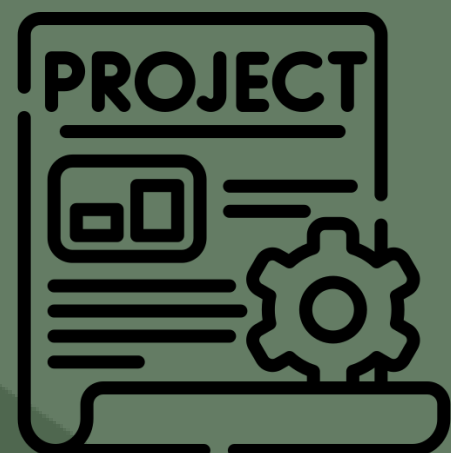




- **Programme Communal de Développement Rural = Programme global**
- Actif depuis février 2022 + 10 ans de mise en œuvre
- Cadré et règlementé par la **Région Wallonne**



- **Participation citoyenne :**
  - Population et acteurs clés du territoire
  - Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
- **La Commune** pilote le PCDR<sub>5</sub>



- **31 projets pour Chastre**
- Certains projets sont subsidiés par la RW
  - Convention



+ d'infos



[www.odrchastre.info](http://www.odrchastre.info)

# Activités de la CLDR et réunions liées à l'ODR en 2025

| Année de l'installation de la CLDR                                     | Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur | Dernière date de la modification de composition de la CLDR | Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 2019                                                                   | 2019                                               | 19/12/2024                                                 | 10/08/2021                                                   |
|                                                                        |                                                    |                                                            |                                                              |
| Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée | 28/01/2025                                         | Nombre de présents                                         | 20                                                           |
|                                                                        | 11/03/2025                                         |                                                            | 23                                                           |
|                                                                        | 23/09/2025                                         |                                                            | 14                                                           |
|                                                                        | 13/11/2025                                         |                                                            | 17                                                           |
|                                                                        | 09/12/2025                                         |                                                            | 19                                                           |

# Composition de la CLDR en février 2026

- 6 démissions à acter en 2025 – Pierre BUFFIN, André DERU, David DUCHÊNE, Diane DECAMPS, Nathalie COPPOY et Pauline DUTRON
- 1 membre à intégrer officiellement : Arnould BENOÎT
- 12 membres “absents” sont contactés pour connaître leur souhait de poursuivre dans la CLDR
- Un appel à candidatures sera lancé dans le prochain Bulletin communal – Mars 2026 + publications sur site Internet, Facebook, etc.
- En attendant, la composition de la CLDR sera désormais la suivante :
  - Total citoyens : 31 = 70 % – Minimum 75%
  - Total mandataires : 11 = 30 % – Maximum 25 %
  - Total CLDR : 42 = 100 % ;



# Focus sur les projets conventionnés en Développement Rural – Etat d'avancement



# Résumé du processus d'un projet conventionné en DR

## 1. FICHE-PROJET

- Préalable : PCDR approuvé
- Fiche à actualiser
- Réunion avec les habitants (si besoin)



- Délibéré de Collège qui sollicite une convention

### Demande de subside

- Réunion de négociation
- Rapport du SPW - DR
- Approbation de la convention-faisabilité au Conseil communal
- Avis de l'Inspection des Finances
- Signature de la convention faisabilité et notification par la Ministre qui examine le 1/3 ou 1/9



Délai ! Cette convention-faisabilité est valable 24 mois

## 2. CONVENTION-FAISABILITÉ (provision 20.000€)

### Avant-projet

- Approbation des conditions de marché auteur de projet par le Conseil communal
- Désignation de l'architecte par le Collège
- Réalisation des plans et budget



- Présentation de l'avant-projet



- Approbation par le Collège
- Comité d'accompagnement
- Approbation par le SPW - DR



La commune reçoit l'accord

### Projet définitif

- Demande du permis d'urbanisme ou autre autorisation
- Réalisation du projet (plan, cahier de charges, métrés...)



- Approbation par le Collège

Examen du dossier par le SPW-DR qui rédige le projet de Conv.-réal.

- Approbation du projet définitif et du projet de convention réalisation par le Conseil et envoi au DR



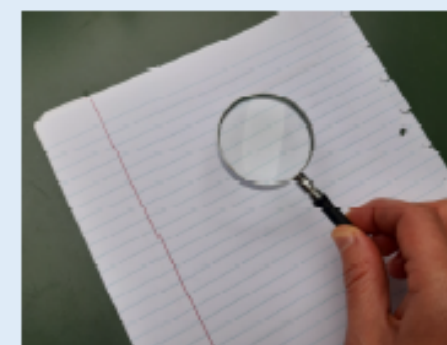
- Signature de la Convention-réalisation par Ministre

Délai ! Cette convention-réalisation est valable 12 mois

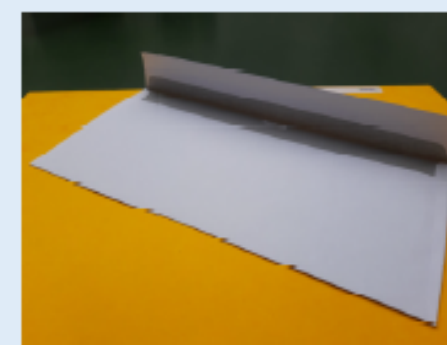
## 3. CONVENTION-RÉALISATION

### Adjudication travaux

- Appel d'offres
- Ouverture des soumissions et désignation de l'adjudicataire des travaux par le Collège



- Examen du dossier d'attribution du marché par le SPW
- Dès le feu vert du SPW, notification à l'entreprise par la commune



### Travaux

- Notification à l'entreprise et ordre de débiter les travaux
- Réalisation des travaux



- Fin des travaux puis réception provisoire



PROJET ACTIF

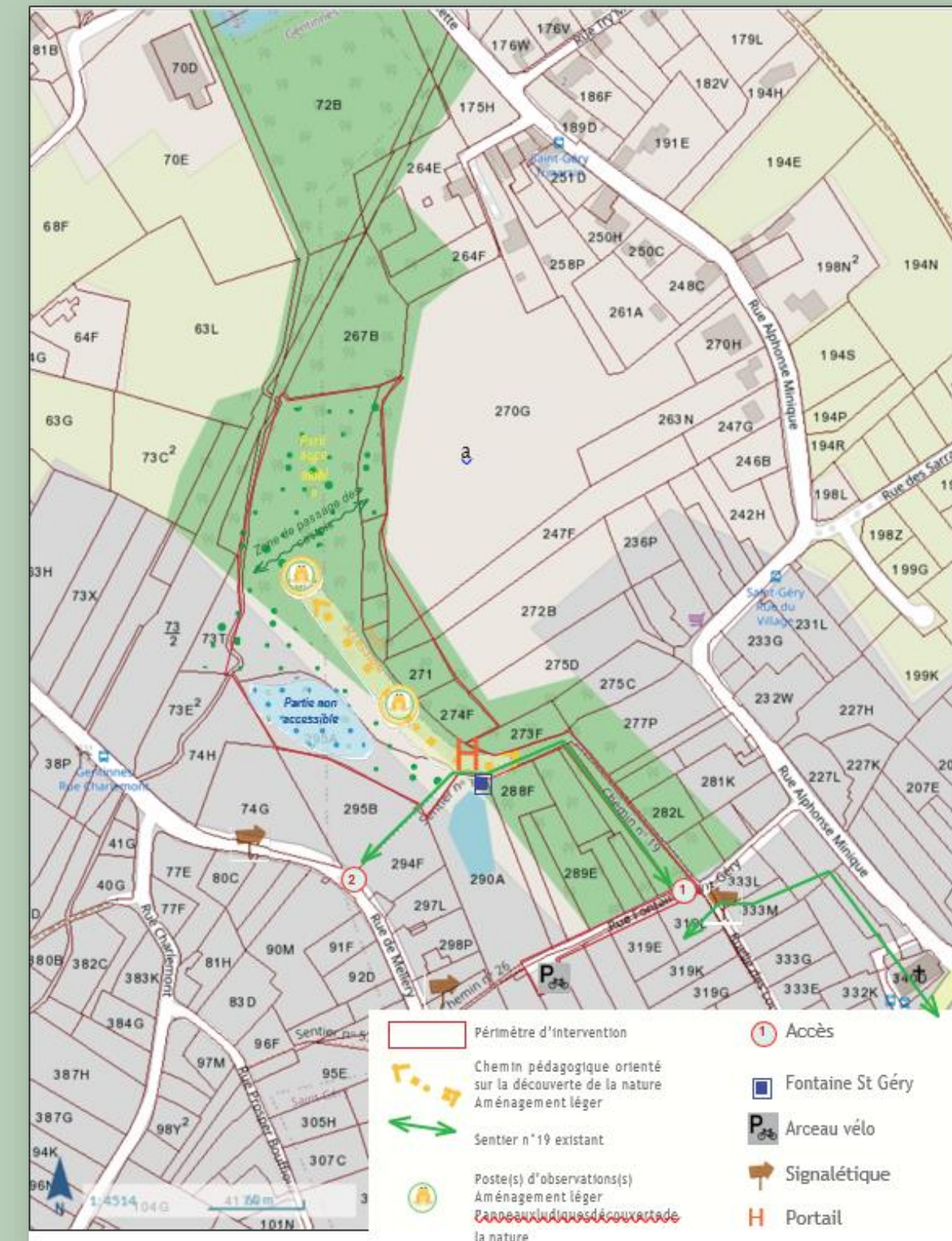
# FP 1.10 – Création d'une vraie place Communale à Chastre

- La convention faisabilité a été signée par la Ministre le 26/09/2022
- Réalisation et validation de l'avant-projet en CLDR ;
- Organisation d'un comité d'accompagnement d'avant-projet en décembre 2023.
- Étude de l'égouttage.
- Réalisation du projet définitif – Permis octroyé
- **Convention réalisation obtenue;**
- Prochaines étapes :
  - Création d'un parking dans la rue de la Chapelle avance  
→ L'achat du terrain est terminé – Travaux prévus en 2026
  - Lancement du marché et adjudication des travaux.



# FP 1.2 – Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry

- La convention faisabilité a été signée par la Ministre le 19/12/2022 ;
- Désignation du bureau d'études ;
- Réalisation de l'avant-projet ;
- Présentation aux usagers, riverains proches et CLDR + Validation de l'avant-projet ;
- Organisation d'un **comité d'accompagnement d'avant-projet** – aout 2024.
- Réalisation **projet définitif** + demande de permis (Décret voirie)
- Prochaines étapes :
  - **Convention réalisation en cours de rédaction**
  - **Signature de la Ministre**



# FP 1.7 – Rénovation et aménagement de l'ancienne école de Villeroux en Maison de Village

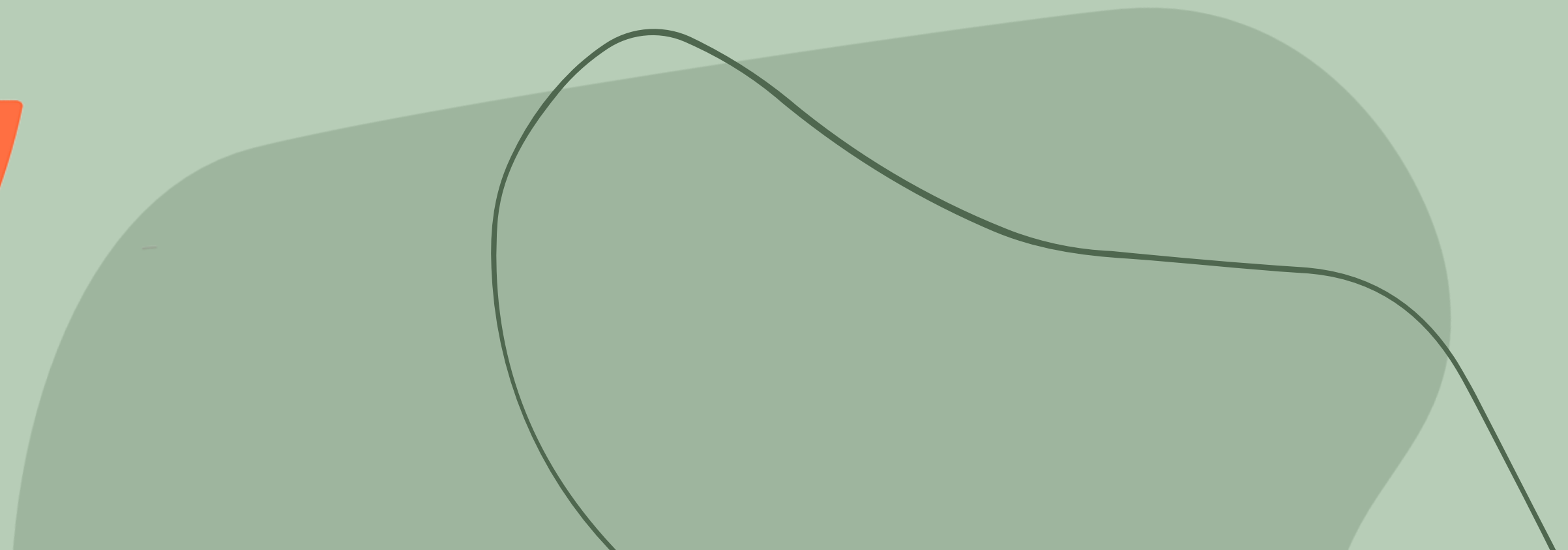
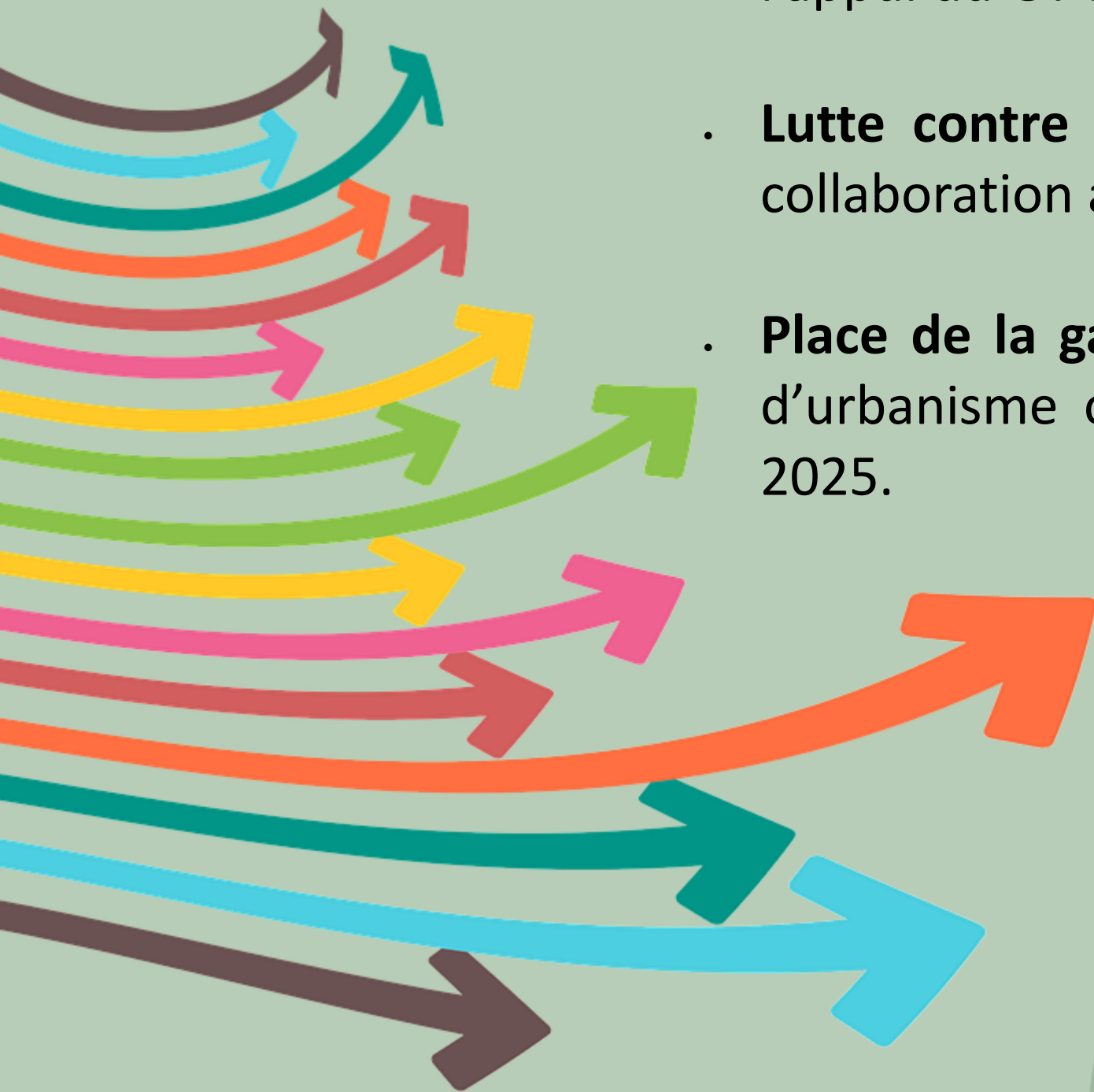
- Le projet de **convention faisabilité** à été signé par le Conseil communal le 30/08/2022.
- La **convention faisabilité** a été signée par la Ministre le **14/12/2023**
- Désignation du bureau d'études retenu.
- Réalisation et validation de l'avant-projet.
- Prochaines étapes :
  - Permis d'urbanisme
  - Finalisation du dossier de projet définitif
  - Demande de **convention réalisation.**



# Projets hors conventions en développement rural

En parallèle, plusieurs projets hors convention ont avancé :

- **Outils d'orientation** : poursuite du Plan communal de mobilité (PCM), lancement du Schéma de Développement Communal (SDC), diagnostic environnemental finalisé avec l'appui du GT Environnement.
- **Lutte contre les inondations** : poursuite des études pour la création de ZIT/ZEC en collaboration avec la Province.
- **Place de la gare (FP 2.8)** : permis octroyé mais recours introduit par Walhain. Permis d'urbanisme obtenu en mai 2025 et attribution du marché de travaux en décembre 2025.



# Programmation 2026-2027

## Conventions en développement rural

- **Ancienne aile de la maison communale en Maison multiservices**
- **Valorisation du Bois du Castillon**

# Lancement du GT 'Dynamisation des Églises'

- **Objectif** : Redonner vie aux églises en combinant leur vocation religieuse avec des usages complémentaires ouverts à la population.
- **Principe** : Favoriser une utilisation partagée, allant de l'ouverture ponctuelle à l'accueil d'activités variées, avec des aménagements légers ou plus structurants selon les besoins.
- **Enjeux** : Préserver un patrimoine en perte de fréquentation, renforcer l'attractivité locale et offrir de nouveaux espaces pour la cohésion sociale.



## ➤ **Réflexions en cours** :

- Réunions avec responsables de l'église réalisées
- Discussion pour travailler sur une église ou petit projet dans chaque église



**Création d'un Groupe de Travail en 2026**



Un mail pour l'inscription au GT sera envoyé

# Brainstorming 'Dynamisation des Églises'

## façon popcorn



- Une ou des **églises prioritaires ou pertinentes** ?
- Si vous pouviez y **organiser une activité**, ce serait quoi ?
- Comment **concilier respect du lieu et ouverture** à d'autres usages ?
- Quels **usages inattendus ou originaux** imaginez-vous pour une église ?
- Qu'est-ce qui vous ferait dire : "**Ce lieu est vivant**" ?
- Quels **équipements ou aménagements** seraient utiles sans trop transformer le lieu ?



# Divers



# OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE CHASTRE

[ACTUALITÉS](#) [L'ODR, C'EST QUOI ?](#) [LES PROJETS](#) [COMMENT M'IMPLIQUER ?](#) [CONTACT](#)

## Actualités

### Créer un réseau d'espaces extérieurs couverts : Marches exploratoires

11/7/2023

0 Commentaires

Ce samedi 08 juillet, la [Commune de Chastre](#) a organisé des **marches exploratoires** dans l'ensemble des villages de l'entité afin de consolider la fiche projet 1.8 « **Création d'espaces couverts** » du Programme Communal de Développement Rural - PCDR.

Les objectifs étaient de réfléchir et coconstruire avec les participants :

- Préciser un ou plusieurs lieux potentiels :

- Définir le type d'activités envisagées :

### Agenda

#### Événements à venir

6  
FÉVR.

Réunion de la  
CLDR - Rapport  
annuel 2023

📅 mardi, 6 février,  
2024

🕒 19:30-21:30

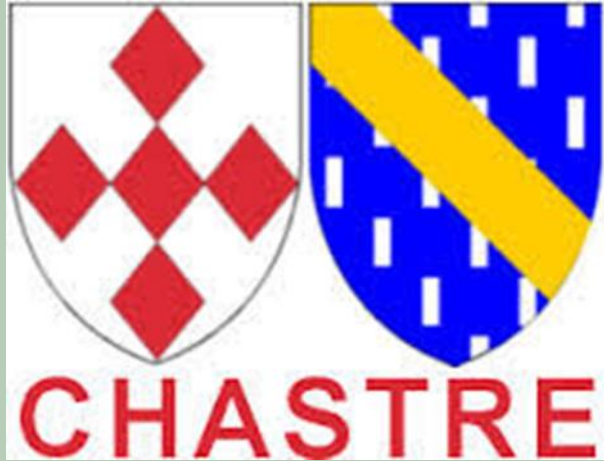
📍 Salle du Tensoul

Pour rester  
informés

<https://www.odrchastre.info/>

Fondation Rurale de Wallonie – Equipe Brabant-Hesbaye





**Merci !**



# ENVIE DE VOUS IMPLIQUER DANS VOTRE COMMUNE ? REJOIGNEZ LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL !

La Commune de Chastre lance un **appel à candidatures** pour compléter la **Commission locale de développement rural**.

Participer à la CLDR, c'est :

- s'impliquer concrètement dans des projets communaux,
- échanger avec d'autres citoyens et les élus,
- contribuer à façonner le Chastre de demain.

La CLDR est composée de citoyens bénévoles représentant la diversité de la commune (villages, âges, profils, centres d'intérêt). Aucune expertise particulière n'est requise : la motivation, l'intérêt pour la vie locale et l'envie de contribuer à l'avenir de Chastre sont les seuls prérequis.

## Intéressé(e) par une candidature ?

Les personnes souhaitant poser leur candidature peuvent contacter l'administration communale via **Romain VERGER** ✉ environnement@chastre.be – ☎ 010/65.44.90

Les modalités pratiques sont également disponibles sur le site internet [www.odrchastre.info](http://www.odrchastre.info) ou en scannant le **QR code** ci-dessous.



## Dans quel cadre la CLDR travaille-t'elle ?

Depuis 2022, la Commune de Chastre est engagée dans une **Opération de Développement Rural (ODR)**, une démarche participative soutenue par la Région wallonne qui vise à améliorer durablement la qualité de vie des habitants, à valoriser le cadre rural et à développer des projets répondant aux besoins locaux.

## Une démarche collective et participative

L'ODR repose sur la participation active des citoyens, des associations, des acteurs locaux et des élus. À travers des consultations, des réunions publiques et le travail de la **Commission locale de développement rural (CLDR)**, les habitants de Chastre ont contribué à dresser un diagnostic du territoire, à définir une stratégie de développement et à proposer de nombreux projets concrets pour l'avenir de la commune. Ces travaux ont permis l'élaboration du **Programme communal de développement rural (PCDR)**, véritable feuille de route pour Chastre à l'horizon 2032.

## Où en est-on aujourd'hui ?

Après plusieurs années de concertation et de travail collectif, le PCDR est depuis quelques années dans sa phase de mise en œuvre. Certains projets sont déjà en réflexion avancée, tandis que d'autres seront développés progressivement au cours des prochaines années. La CLDR continue de jouer un rôle central dans ce processus, en assurant le suivi du programme, en réfléchissant à l'activation de nouveaux projets et en servant de relais entre la population et les autorités communales.

**Chastre se construit avec vous. Rejoignez la dynamique !**